

Consignes de Sécurité Electrique – Covid-19

L'application des gestes barrières ainsi que les mesures d'hygiène sont indispensables pour lutter contre le Covid-19
Le non respect des consignes sera sanctionné

- Ne pas se serrer la main ou se faire la bise : on se salue de loin.
- Arrivée et départ en tenue de travail (fermeture des vestiaires)
- Hors responsable de service, il est interdit de « faire le tour » pour dire bonjour.
- Aucune personnes extérieures ne sont autorisées sur site hors accord express du responsable de production.
- Distance de sécurité d'un mètre minimum entre collègues.
- Lavage des mains toutes les heures à l'aide d'eau et de savon (à défaut, utiliser les gels hydroalcooliques à disposition)
- En plus des consignes de distanciation :
 - Port de la visière obligatoire dans les ateliers
 - Port du masque conseillé sur l'ensemble du site
- Particularités :
 - Privilégier le travail individuel dans les box afin de limiter les interventions générant de la coactivité. S'il est impossible de maintenir de façon stricte les distances requises (<1Mètre) lors d'interventions communes sur équipements, alors le port du masque et de la visière sont obligatoires.
 - Pas plus de 2 personnes dans le local électrique (se servir des établis extérieurs)
- Désinfection du poste de travail à intervalles réguliers notamment à la prise de poste et fin de poste (l'entreprise met à disposition des produits désinfectants)
- Limiter le prêt de matériel (outils, moyens portatifs) à la stricte nécessité sous condition de nettoyage et de désinfection.
- Tous les dispositifs de commandes des moyens de levage (pont), les engins de levage (chariot, tire palettes) devront être nettoyés et désinfectés après chaque utilisateur.
- Afin de limiter au maximum les déplacements interservices (ex. magasin, SAV, électrique) un travail préparatoire sera organisé par le responsable électrique. Le dispatch sera réalisé par chariot ou palettes sur zone dédiée.
- Pas de repas dans le local électrique (utiliser le réfectoire commun ou chaudronnerie en respectant les consignes spécifiques)
- Les distributeurs et machines à café sont provisoirement consignés, chacun amènera sa bouteille d'eau.